

(1)

( N<sup>o</sup> 165. )

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 6 JUIN 1879.

---

### NATURALISATION ORDINAIRE.

---

Rapports faits, au nom de la commission, par M. Lucq.

---

*Demande du sieur Guillaume KIESEL.*

---

**MESSIEURS,**

Le sieur Kiesel, né à Echternach (grand-duché de Luxembourg), le 13 octobre 1831, et habitant la Belgique depuis le 14 octobre 1867, sollicite la naturalisation ordinaire.

Le pétitionnaire, professeur agrégé de l'enseignement moyen, à Arlon, est un homme honorable. Les rapports des autorités, tant en Belgique que dans son pays natal, lui sont des plus favorables.

Il a satisfait aux lois sur la milice.

Il s'engage à payer, le cas échéant, le droit d'enregistrement.

Votre commission, Messieurs, estime qu'il y a lieu de prendre en considération la demande du sieur Guillaume Kiesel.

*Le Rapporteur,*

V. LUCQ.

*Le Président,*

E. VANDAM.

---

## II

*Demande du sieur FRANZ PHILIPPSON.*

---

**MESSIEURS,**

Le sieur Philippson demande la naturalisation ordinaire.

Né à Madgebourg (Prusse), le 12 mars 1831, il est venu en Belgique au mois d'avril 1863 et depuis cette époque il n'a cessé d'y résider.

Le pétitionnaire est honorablement connu. Il est associé à une maison de banque établie à Bruxelles, sous la firme : Landsdorf, Philippson et C<sup>o</sup>.

La conduite et la moralité du pétitionnaire sont à l'abri de tout reproche.

Le 21 juillet 1876, il a été admis à établir son domicile en Belgique.

Il a reçu en 1868 l'autorisation régulière de s'expatrier, et est resté, par suite, exempté du service militaire dans son pays d'origine. (Loi prussienne du 31 décembre 1842.)

Votre commission estime, Messieurs, qu'il y a lieu de prendre en considération la demande du sieur Philippson.

*Le Rapporteur,*

V. LUCQ.

*Le Président,*

E. VANDAM.

---